



# Au service...

## des Professionnels du Pneu

LES PROFESSIONNELS DU PNEU

FICHE TECHNIQUE REPARATIONS

10 décembre 2007

### DOSSIER REPARATION

Les réparations des dommages causés aux pneus font partie des opérations indispensables en terme économique, mais aussi écologique, en réduisant d'autant les déchets.

Bien entendu, tous les pneus endommagés ne sont pas réparables. Seuls des spécialistes peuvent juger de la faisabilité de la réparation; elle sera alors faite selon des procédures bien établies.

Ces procédures sont détaillées dans les manuels des fournisseurs de produits de réparation et dans un ouvrage édité par Les Professionnels du Pneu : Le Guide de la Réparation des Pneumatiques.

A partir de janvier 2008, le Contrôle technique des véhicules tourisme comporte un nouveau point de contrôle concernant la réparation des pneus, donnant lieu à repassage en cas de non conformité.

*Extrait du lexique des défauts constatables CCT VL*

#### **5.3.2.1.1. Déformation ou coupure profonde**

**Défaut( s) inclus :**

- **Apposition d'une pièce rapportée sur l'extérieur du flanc.**
- **Hernie et/ou boursouffure du flanc.**
- **Déformation de la bande de roulement (voilage).**
- **Décollement de la bande de roulement.**
- **Entaille ou craquelure sur le flanc ou la bande de roulement laissant apparaître la toile ou la carcasse directement ou indirectement par une intervention manuelle.**
- **Craquelures multiples sur le flanc du pneumatique (ex : altération du caoutchouc).**

Le présent document a pour objectif de préciser, pour éviter toute interprétation lors des passages au Contrôle Technique, ce que l'on appelle : «Pièce rapportée sur l'extérieur du flanc».

### LE GUIDE DE LA REPARATION DES PNEUMATIQUES



Manuel technique réalisé à l'intention des spécialistes du pneu et de leurs ateliers de réparation.



LES PROFESSIONNELS DU PNEU

### Les professionnels de la réparation s'engagent :

A partir du 1er janvier 2008, les réparations par vulcanisation à chaud, seront identifiées par un marquage «REP» en creux (hauteur des lettres de 5 à 8mm) sur/ou à la verticale du bouchon de gomme vulcanisé.

Les réparations autorisées sur les flancs seront, alors, plus facilement identifiables.



# Réparations flancs Autorisées

## CAS N°1

Réparation d'une coupure superficielle sans détérioration de la nappe de carcasse



Mise en place d'un bouchon de gomme vulcanisé à chaud

## CAS N°2

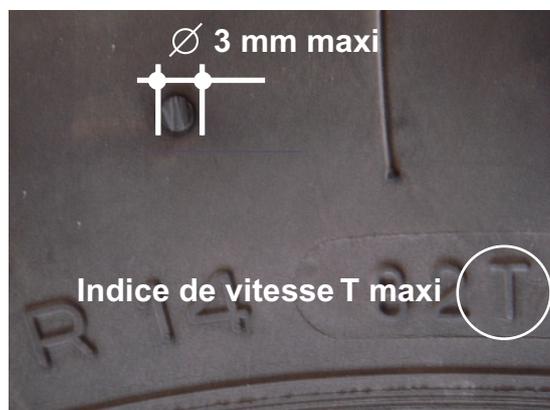
Réparation d'une blessure profonde traversant le flanc du pneu (fils de carcasse coupés)



Mise en place d'un emplâtre à l'intérieur et d'un bouchon de gomme à l'extérieur. Vulcanisation à chaud.

## CAS N°3

Réparation d'une perforation traversant le flanc du pneu par pièce champignon



Réparation sur le flanc par pièce champignon posée à froid.

**Ce type de réparation est limité à des perforations ne dépassant pas 3 mm de diamètre et pour des pneus d'indice de vitesse = ou < T**

**Recommandations TNPF TO 09 (mise à jour octobre 2007 : par pièce champignon ou pièce spéciale tubeless selon directives techniques du fabricant concerné et/ou du fournisseur des produits de réparation)**

### \* DATES DE MISE EN PLACE

Marquage «REP» pour les réparations sur flanc, par vulcanisation à chaud

Application pour les réparateurs :

- à partir du 1er janvier 2008 avec un délai de mise en place d'un an,
- à partir du 1er janvier 2009, plus aucune réparation sur flanc ne devra être réalisée sans le marquage «REP».

Présence du marquage «REP»	Présence d'un bouchon de gomme vulcanisé	Présence d'une légère protubérance (< ou = 1mm)	Conformité	
<b>CAS N°1</b>				
Réparation d'une coupure superficielle sans détérioration de la nappe de carcasse				
OUI*	OUI	ADMISE	OUI	
<p><i>* Le marquage «REP» commencera à partir du 1er janvier 2008 et sera obligatoire à partir du 1er janvier 2012</i></p>				
<b>CAS N°2</b>				
Réparation d'une blessure profonde traversant le flanc du pneu (fils de carcasse coupés)				
OUI*	OUI	ADMISE	OUI	
<p><i>* Le marquage «REP» commencera à partir du 1er janvier 2008 et sera obligatoire à partir du 1er janvier 2012</i></p>				
<b>CAS N°3</b>				
Réparation d'une perforation traversant le flanc du pneu par pièce champignon				
NON	NON**	NON**	OUI***	
	<i>** Réparation à froid, bouchon de gomme non vulcanisé</i>	<i>** sauf léger affleurement de la queue du champignon</i>	<i>*** A condition que soient respectées les limitations de diamètre et d'indice de vitesse</i>	

### \* DATES DE MISE EN PLACE

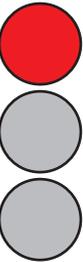
Marquage «REP» pour les réparations sur flanc, par vulcanisation à chaud

Application pour les voitures équipées de pneus réparés dans les règles de l'art :

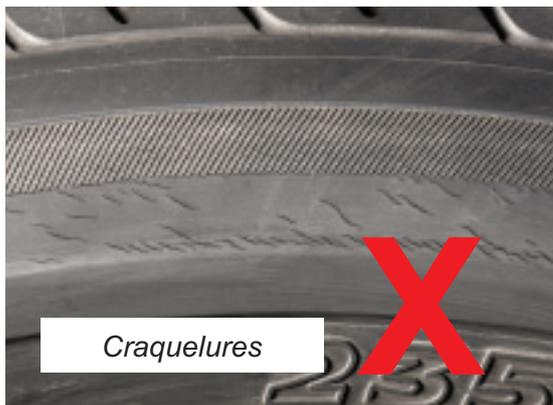
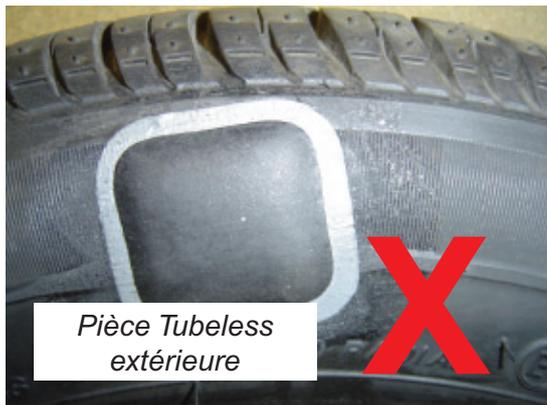
- à partir du 1er janvier 2012, tous les pneus réparés sur flanc et dans les règles de l'art devront porter le marquage «REP».

# Anomalies flancs non conformes

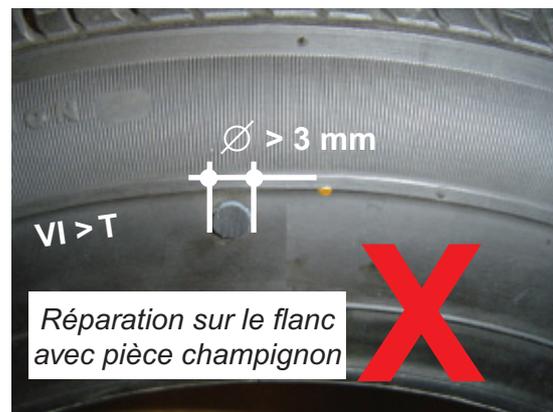
## Blessure ou hernie



## Réparation d'une coupure par pièce rapportée (rustine)

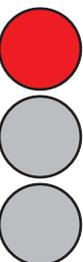


## Réparation d'une blessure traversant le flanc du pneu par pièce champignon ou mèche



Réparation sur le flanc par pièce champignon posée à froid.

Perforations dépassant 3 mm de diamètre ou pneus d'indice de vitesse > T



Réparations sur les flancs des pneus Run Flat (marquage RF) : les solutions techniques étant différentes selon les manufacturiers, il convient de tenir compte de leurs préconisations particulières.